



Délai dépassé suite à une demande renseignements 754

Par **VINCENZO13**, le **06/07/2011** à **12:08**

Bonjour,

Selon la 1ère demande de renseignements des impôts "754", il indiquait sur ce courrier :
"L'absence de réponse dans les 60 jours à la réponse du contribuable suite à une demande de renseignement doit clore le dossier".

Or, ce délai est dépassé de plus de 2 mois et ils viennent de me répondre par une 2120, proposition de rectification. Est-ce contestable ? Y a-t-il un texte de loi qui appuierait cette contestation.

Merci de votre réponse.